Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260425-17_04_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SAMEDI 25 AVRIL 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 21/04/2026	Le Samedi vingt-cinq avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, QUELENNEC Marie-Françoise, MER Serge, SALIOU Sylviane, CREAC'H Annie, MONSIGNY Bertrand, LE SAOUT Carole, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, JACQ Jérôme.
En exercice: 19	
Présents: 15	
Votants: 19*	*Absents excusés :* PAUGAM Thomas*, *pouvoir donné à Jean JEZEQUEL* - MIOSSEC Maryse*, pouvoir donné à Christelle CORVEZ - PRIGENT Gwénaëlle*, pourvoir donné à Jérôme JACQ, QUERE Laurent*, pouvoir donné à Clément ABALLEA
Pour: 19	
Contre 0	
Abstention: 0	
Délibération N°: 17-04-2026	*Secrétaire de Séance :* PAUGAM Jean-Luc

Objet : Désignation du représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau

Le Maire présente la question.

Par délibération n°2026-04-049 en date du 21 avril 2026, le conseil communautaire de la CCPL a délibéré en vue de la création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges transférées (CLECT) pour le présent mandat. Elle est constituée de 19 membres, soit un représentant par commune.

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité lorsque cela est nécessaire.

A ce titre, elle :
- définit la méthode d'évaluation des charges transférées,
- donne son avis sur le montant des charges évaluées telles que retenues dans l'attribution de compensation,
- rend ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges.

Il convient à présent de procéder à la désignation du représentant de la commune de PLOUGOURVEST. Il est rappelé que le représentant est obligatoirement un conseiller municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE **Mme CORVEZ Christelle** en qualité représentant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges transférées (CLECT) instituée par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260425-17_04_2026-DE

Ainsi fait et délibéré, le 25/04/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire* MAIRIE DE PLOUGOURVEST 29400 Finistère	*M. PAUGAM Jean-Luc* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du* *- transmission au contrôle de légalité le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 25 avril 2026